

SERVICE DIOCESAIN DES PELERINAGES

PELERINAGE DIOCESAIN A LOURDES

(du mercredi 25 au lundi 30 juillet 2018)

UN BULLETIN D'INSCRIPTION PAR PELERIN

à retourner, complété, accompagné de la copie de votre pièce d'identité et de l'acompte
à

Service diocésain des pèlerinages

Maison Diocésaine - 1 rue de Berry – 41000 BLOIS

Tél : 02 54 57 26 48 - Courriel : pelerinage@catholique-blois.net

Après lecture et acceptation du programme joint et des conditions de réservation
relatives au pèlerinage à Lourdes, du 25 au 30 juillet 2018, voici mon inscription.

monsieur, madame, père, sœur (1)

Nom (d'usage ou d'épouse)

Prénom(s) :

Adresse complète :

Code Postal : Ville :

Date et lieu de naissance :

Tél. fixe : / / / / Tél. mobile : / / / /

Nationalité : Courriel :@.....

Carte nationale d'identité (1) ou passeport (1) n° :

Délivré(e) le : Par :

Expire le :

**Joindre la photocopie de votre carte nationale d'identité recto/verso (sur une
même page) ou du passeport (page de la photo + page de l'adresse).**

Attention à la date de validité de votre document

Coût global du pèlerinage par personne : 353,00 €
(ajouter 100,00 €, si choix d'une chambre simple)

Ne comprenant que :

- le transfert aller/ retour entre Blois et Lourdes en autocar de tourisme,
- le pourboire pour le chauffeur de l'autocar,
- l'hébergement en pension complète en hôtel 3 *** et la taxe de séjour,
- la taxe des sanctuaires,
- le prix du livret de chant, de la souscription à l'assurance MSC.

Acompte de 200,00 € à verser avec le bulletin d'inscription

Solde à régler pour le 15 juin 2018, au plus tard

Les chèques bancaires sont libellés à l'ordre du service diocésain des pèlerinages

Informations complémentaires

O Je souhaite être logé(e) en chambre individuelle, **avec un supplément de 100,00 €**
(selon disponibilité)

O Je souhaite partager ma chambre avec :

Nom / Prénom :

Si couple, nous préférons une chambre :

O à un grand lit matrimonial O à 2 lits séparés (2)

Personne(s) à prévenir en cas d'urgence

Nom, prénom :

Lien de parenté :

Téléphone :

Barème des frais d'annulation

Tout pèlerin peut se désister en cas de nécessité, en produisant un justificatif. Sinon,
celui-ci restituera à l'organisateur, pour retenue pour frais :

- un montant de 50,00 €, à plus d'un mois du départ (jusqu'au 25 juin inclus),
- un montant de 100,00 €, à moins d'un mois du départ (à partir du 26 juin).

A....., le

Signature :